



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Protocole d'entente entre l'Agence européenne des produits chimiques (ECA), Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada

CATÉGORIE DU SUJET :

Produits chimiques et déchets

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Bilatéral

FORME :

Protocole d'entente

ÉTAT :

Signé par le Canada le 21 mai 2010

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Partenaire : Santé Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :**Liens Web :**

[PE entre l'Agence européenne des produits chimiques et Environnement Canada / Santé Canada.](#)

Personnes-ressources :

- [Centre de renseignements à la population d'ECCC](#)
- [Ligne d'information de la gestion des substances- Plan de gestion des produits chimiques](#)
- [PGPC international](#)

ÉDITION DU RECUEIL :

Octobre 2018

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

En 2010, le Canada et l'Agence européenne des produits chimiques (AEPIC), l'agence responsable de la gestion des produits chimiques en Europe, ont signé un accord de coopération sur la gestion des produits chimiques. Ce protocole d'entente (PE) était le premier accord bilatéral de l'Agence européenne des produits chimiques. Cet accord, qui est fondé sur la coopération technique et scientifique, est important, car il contribue à la mise en commun d'expertise et au transfert de connaissances entre l'Europe et le Canada. Grâce au travail de collaboration entrepris dans le cadre de cet engagement, le Canada s'efforce d'améliorer l'efficacité de l'évaluation et de la gestion des risques liés aux produits chimiques au pays.

OBJECTIF

Le présent accord vise à améliorer la collaboration technique afin de partager les connaissances et d'échanger l'expertise et les pratiques exemplaires sur les questions d'intérêt mutuel liées à la gestion des produits chimiques.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Le présent arrangement prévoit des dispositions sur les éléments suivants :

- collaboration scientifique et partage d'information sur l'évaluation des risques liés aux produits chimiques;
- échange d'expérience opérationnelle et renforcement des capacités de réglementation;
- diffusion active d'information et de publications au public portant sur les activités des uns et des autres;
- échange d'information sur des sujets d'intérêt commun, y compris sur les priorités émergentes.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le présent accord devrait contribuer à améliorer les efficacités de la façon suivante :

- assurer le partage des connaissances, d'information sur les produits chimiques et les pratiques en matière

- de réglementation, aider au partage du travail ainsi qu'à l'harmonisation des méthodes scientifiques;
- créer une convergence de la réflexion entre les organismes de réglementation sur la gestion des produits chimiques, ce qui permet le partage et l'utilisation de l'information sur les produits chimiques dans l'ensemble des organismes internationaux.

PARTICIPATION DU CANADA

Le présent arrangement est important pour le Canada pour les raisons suivantes :

- Il fait avancer la prestation du mandat national par le partage du travail qui permet d'accroître l'efficacité, de réduire les ressources et d'éviter le double emploi;
- Il soutient les mesures mondiales quant aux questions et aux produits qui sont un problème d'intérêt mondial;
- Il partage le fondement scientifique permettant de réduire les obstacles au commerce.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) prévoit une autorité générale pour la prise de mesures.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Le présent accord est mis en œuvre selon un plan de travail continu mis à jour chaque année. Le plan de travail traite de points particuliers touchant les domaines de coopération tels que ceux soulignés ci-dessous :

- Échange de connaissances générales;
- Activités d'inventaire;
- Outils de collecte et de gestion de l'information;
- Outils et approches d'évaluation;
- Approches génériques en matière de gestion des risques.

Résultats

Établissement de réseaux d'expertise et d'une meilleure compréhension des questions en matière de réglementation relativement aux produits chimiques.

Échange d'information, partage d'outils et de méthodologies pour l'évaluation des risques, examen par les pairs pour les évaluations, dialogue continu sur le partage d'information sur les régimes respectifs.